



GRILLE TARIFAIRE – ACTES COURANTS

Les prestations supplémentaires, non incluses dans le tarif règlementé sont soumises à une facturation établie de la manière suivante :

PRESTATION	TARIF
Demande de pièces « ALUR » : règlement de copropriété, modificatifs, PV AG, pré état daté syndic, carnet d'entretien	180 € TTC
Etablissement de promesse de vente + réception rendez-vous	480 € TTC
Etablissement de procuration ou avenant	180 € TTC
Etablissement de procuration + représentation du client à l'acte	250 € TTC par procuration
Acceptation d'un ordre irrévocable de remboursement d'un prêt relais	180 € TTC
Demande de décompte de remboursement anticipé (prêt autre qu'hypothécaire)	120 € TTC
Remboursement de prêt autre qu'hypothécaire	120 € TTC
Mise en demeure par courrier recommandé	250 € TTC
Consultations écrites	Nous demander un devis sur la base d'un tarif horaire de 240€ HT/ heure
Consultations à l'étude	Gratuites - si consultation écrite voir tarif ci-dessus.
Etablissement de statuts de sociétés	Forfait pour rédaction statuts d'une SCI « classique » : 1200 € HT Cas particuliers : Etablir un devis sur la base d'un tarif horaire de 240€ HT/ heure
Formalités d'immatriculation (hors coût pub JAL/Greffe)	500 € HT
Etablissement de déclaration de plus-values immobilières	- Origine simple : 80 € HT - Origine multiple : 240 € HT
Certification de signature ou de document (par Me MAZAN ou Me DELMAS)	150 HT / document ou signature
Apostille devant la CA	Par courrier : 150€ HT / en urgence sur place dans les 24h : 300€ HT

N. B : Ce tarif doit être accepté par notre client aux termes d'une convention d'honoraires établie conformément à l'article L444-1 du code de commerce.